Mairie
Aubigné-Racan

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juin 2022 – 20h

Date de convocation et d'affichage : 22 juin 2022
Nombre de Membres : en exercice : 19 présents : 13 votants : 16 (dont 3 pouvoirs)
Quorum à : 10 (7 durant l'état d'urgence sanitaire)

L'**AN DEUX MIL VINGT-DEUX le VINGT-HUIT du mois de JUIN** à **20 HEURES,** le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur **MOURIER Nicolas, maire.**

Étaient présents : Monsieur **MOURIER Nicolas, maire ;**
Mesdames **MARTINEAU** Anita, **DELAPORTE** Monique, ~~**HILDYARD** Coraline~~, et Messieurs **LEDUC** Bruno, de **MARNHAC** Xavier, **PONTONNIER** Pascal et ~~**HENRY** Arnaud~~, **adjoints et conseillers municipaux délégués,**
Mesdames ~~**FAGAULT** Pauline~~, ~~**GAILLAT** Mathilde~~, **GAUCHER-LOISEAU** Elodie, **GUERIN** Françoise, **LEON** Brigitte, ~~**RENOU** Marinette~~, ~~**SEVAULT** Amélie~~ et Messieurs **CHAUFOUR** David, **GUERANGER** Vincent, **LEBOUC** Janick et **RAMAUGE** Christophe, **conseillers municipaux**

Absents excusés : Madame HILDYARD Coraline donne pouvoir à Madame DELAPORTE Monique, Madame GAILLAT Mathilde donne pouvoir à Monsieur RAMAUGÉ Christophe, Monsieur HENRY Arnaud donne pouvoir à Monsieur RAMAUGÉ Christophe, Mesdames FAGAULT Pauline, RENOU Marinette et SEVAULT Amélie n'ont pas donné de pouvoir.

Secrétaire : Madame GAUCHER-LOISEAU Elodie

Ordre du jour :

- 001 – Tirage au sort des Jurés d'Assises.
- 002 – Attribution du marché public de travaux « programme 2022 » assainissement eaux usées et eaux pluviales, extension des réseaux rue des Haies et rue du Haut Perrin.
- 003 – Attribution du marché public de travaux « programme 2022 » réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées rues du 11 Novembre, Neuve, de la Gaité et imp. des Peupliers.
- 004 – Autorisation de souscription d'un emprunt sur le Budget Assainissement
- 005 – Approbation du compte-rendu annuel aux collectivités locales (CRACL) - Sarthe Habitat – lotissement des Tanneries.
- 006 – Autorisation donnée à monsieur le maire de recruter des agents contractuels à temps non complet pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur le temps méridien.
- 007 – Désignation d'un délégué agent au CNAS (Comité National d'Action Sociale).
- 008 – Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet.
- 009 – Choix du maître d'œuvre pour les travaux de l'accueil périscolaire, de la MAM (Maison Assistantes Maternelles) et des toilettes de l'école publique.
- 010 – Choix du prestataire pour l'achat de matériel pour le restaurant scolaire.
- 011 – Choix du prestataire installation de bornes de recharge pour voitures électriques (IRVE).
- 012 – Informations du maire et comptes-rendus des commissions
- 013 – Questions diverses

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h06

Sur proposition de Monsieur le maire, le secrétaire de séance est Madame GAUCHER-LOISEAU Elodie conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques ou des observations à propos du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mai 2022, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et le soumet à l'approbation.
Aucune remarque n'est apportée. Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2022 à ***l'unanimité des voix****.*

001 – Tirage au sort des Jurés d'Assises

Comme chaque année, il convient de procéder à la désignation des personnes qui figureront sur la liste préparatoire au jury d'assises.

CONSIDÉRANT

- Le code de Procédure Pénal, notamment les articles 254 à 267 et A36-13
- La loi n°78.788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises,
- L'article 32 de la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 modifié par l'ordonnance n°2020-1401 du 18 novembre 2020
- Décret n°2021-1946 du 31 décembre 2021 authentifiant les chiffres des populations de métropole.
- Arrêté du 12 avril 2022 fixant la répartition des jurés d'assises dans le département de la Sarthe.

L'arrêté préfectoral, référencé ci-dessus, fixe le nombre de jurés de cour d'assises à 446 pour le département de la Sarthe.

Selon la répartition faite par arrêté préfectoral, 2 jurés sont à désigner par la commune d'Aubigné-Racan. Cependant, il convient de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par Monsieur le préfet, à savoir 6. Par ailleurs, les personnes tirées au sort qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, ne pourront être retenues pour la constitution de la liste préparatoire.

Monsieur le maire, assisté des conseillers municipaux et en séance publique de conseil municipal, procède au tirage au sort afin de désigner à partir de la liste électorale, les personnes allant figurer sur la liste préparatoire aux jurés d'assises 2022.

Les personnes tirées au sort sont :

- **VITARD Annie**
- **LE MERCIER André**
- **BAYRAND François**
- **THIBOULT Thierry**
- **PICARD Serge**
- **PORTIER Jean-Pierre**

La constitution de la liste du jury d'assises est arrêtée comme énoncée ci-dessus.

002 – Attribution du marché public de travaux « programme 2022 » assainissement eaux usées et eaux pluviales, extension des réseaux rue des Haies et rue du Haut Perrin

Il s'agit d'attribuer le marché public de travaux « programme 2022 assainissement eaux usées/eaux pluviales » extension des réseaux rue des Haies et du rue du Haut Perrin.
En application de l'article L2123-1 du code de la commande publique, un marché public à procédure adaptée a donc été lancée le 03 juin 2022 avec un retour au 21 juin 2022 à 12 heures sur la plateforme www.sarthe-marchespublics.fr

Monsieur le maire explique que nous avons reçu quatre réponses. Une réponse était une lettre d'excuse de la société EUROVIA.

Entreprise	Montant Total de l'offre	
	HT	TTC
TP LECLECH	94 942,00 EUR	113 930,40 EUR
CANA OUEST	95 960,00 EUR	115 152,00 EUR
LUC DURAND	119 261,60 EUR	143 113,92 EUR

Un groupe de travail « marché public à procédure adapté » s'est réuni pour étudier ces offres conformément aux critères du règlement de consultation.

OFFRE DE BASE				
Classement	Entreprise	Valeur Technique (60 pts)	Montant des prestations (40 pts)	Total Notation
1er	TP LECLECH	60,00	40,00	**100,00**
2e	CANA OUEST	56,25	39,58	**95,83**
3E	LUC DURAND	60,00	32,18	**92,18**

Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise TP LECLECH suite à la note finale obtenue par celle-ci.
Il est demandé d'où vient cette entreprise.
Monsieur le maire répond qu'elle vient du nord Sarthe en limite de l'Orne et que c'est une société connue car elle travaille en ce moment pour le SMAEP de Mayet.
Monsieur Pontonnier prévient qu'il faudra coordonner les travaux et les actions.
Monsieur de Marnhac demande quelques explications sur les notes attribuées et si nous nous sommes fait accompagner par le maître d'œuvre.
Monsieur le maire répond que la différence de la note technique s'est faite sur l'absence d'explication sur l'organisation de la mise en œuvre et que nous nous sommes fait accompagner par le maître d'œuvre (Infrastructures Concept) pour bien analyser ces offres.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce marché et d'attribuer celui-ci.

Scrutin ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

- **Accepte** le marché de travaux « programme 2022 assainissement eaux usées/eaux pluviales » extension des réseaux rue des Haies et du rue du Haut Perrin.
- **Attribue** à l'entreprise TP LECLECH le marché public de travaux « programme 2022 assainissement eaux usées/eaux pluviales » extension des réseaux rue des Haies et rue du Haut Perrin pour un montant de 94 942 EUR HT (113 930,40 EUR TTC).
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget assainissement de la commune.
- **Autorise** le maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

DCM 2022 – 46 adoptée

003 – Attribution du marché public de travaux « programme 2022 » réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées rues du 11 Novembre, Neuve, de la Gaité et imp. des Peupliers

Il s'agit d'attribuer le marché public de travaux « programme 2022 » réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées rue du 11 novembre, rue neuve, rue de la gaité et impasse des peupliers.

En application de l'article L 2123-1 du code de la commande publique, un marché public à procédure adaptée a donc été lancée le 03 juin 2022 avec un retour au 21 juin 2022 à 12 heures sur la plateforme www.sarthe-marchespublics.fr

Monsieur le maire explique que nous avons reçu trois réponses. Une réponse était une lettre d'excuse de la société EUROVIA.

Entreprise	Montant Total de l'offre	
	HT	TTC
M3R	456 716,76 EUR	548 060,11 EUR
LUC DURAND	321 198,84 EUR	385 438,61 EUR

Un groupe de travail « marché public à procédure adapté » s'est réuni pour étudier ces offres conformément aux critères du règlement de consultation.

OFFRE DE BASE				
Classement	Entreprise	Valeur Technique (60 pts)	Montant des prestations (40 pts)	Total Notation
1er	LUC DURAND	52,50	40,00	**92,50**
2e	M3R	43,75	28,13	**71,88**

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'apporter des solutions dans le cadre du schéma directeur des eaux usées. Il était précédemment question de mettre en cause la capacité de notre station d'épuration, or, finalement il s'avère que beaucoup d'eau pluviale arrive dans notre réseau d'eaux usées.
Monsieur le maire propose de retenir l'entreprise LUC DURAND suite à la note finale obtenue par celle-ci.
Monsieur de Marnhac demande pourquoi la note de Luc Durand n'est pas maximale.
Madame Delaporte et Monsieur Leduc répondent que cela est dû aux délais de mise en œuvre, qui ne correspondent pas exactement à ce qui avait été fixé dans le cadre de la consultation.
Monsieur le maire précise qu'au niveau de la rue du 11 novembre (école St Joseph) les travaux se feront en octobre, pendant les vacances scolaires pour 2 des 3 semaines nécessaires aux travaux dans cette rue.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce marché et d'attribuer celui-ci.

Scrutin ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

- **Accepte** le marché de travaux « programme 2022 » réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées rue du 11 novembre, rue neuve, rue de la gaité et impasse des peupliers.
- **Attribue** à l'entreprise Luc Durand le marché public de travaux « programme 2022 » réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées rue du 11 novembre, rue neuve, rue de la gaité et impasse des peupliers pour un montant de 321 198,84 EUR HT (385 438,61 EUR TTC)
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget assainissement de la commune.

- **Autorise** le maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

DCM 2022 – 47 adoptée

---

004 – Autorisation de souscription à un emprunt sur le budget assainissement

---

Pour les besoins de financement des programmes d'investissement 2022, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000,00 EUR, comme inscrit dans le Budget Prévisionnel 2022. Plusieurs organismes bancaires ont été consultés afin qu'ils fassent parvenir leurs meilleures propositions pour la réalisation d'un emprunt communal sur le budget assainissement d'un montant de 600 000,00 EUR.
Il est demandé au conseil municipal de permettre à monsieur le maire de contractualiser un emprunt.

Scrutin ordinaire
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **la majorité** des membres présents et représentés (pour : 15, contre : 0, abstention : 1),

- **AUTORISE** monsieur le maire à demander une réévaluation de l'offre,
- **AUTORISE** monsieur le maire à souscrire ce contrat de prêt destiné aux investissements sur le budget assainissement si le nouveau taux est inférieur ou égal à 1,5%
- **DIT** que sera inscrit chaque année en dépenses obligatoires au budget assainissement, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital conformément aux dispositions du contrat de prêt.

DCM 2022 – 48 adoptée

---

005 – Approbation du compte-rendu annuel aux collectivités locales (CRACL) – Sarthe Habitat – Lotissement des Tanneries

---

Dans le cadre de l'opération l'aménagement de la zone d'habitation « Le Clos des Tanneries », et conformément à l'article 17 de la convention d'aménagement en date du 28 octobre 2010, Sarthe Habitat soumet à la commune d'Aubigné-Racan, le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) présenté et approuvé par le Conseil d'Administration de Sarthe Habitat, le 30 mai 2022.
Monsieur le maire expose l'objet et donne les informations de la projection à venir.
Monsieur le maire précise qu'une enveloppe comprise entre 350 000 et 400 000 EUR devrait revenir à la municipalité à la fin de la commercialisation du programme. Une partie de cette enveloppe sera utilisée aux tanneries pour les réparations de voiries non incluses dans le marché de réparation déjà engagé par la SMABTP.
La vente du dernier lot 14 est suspendue, afin d'être utilisée par les entreprises mandatées par Sarthe Habitat pour pouvoir débuter la seconde tranche de logements sociaux.
Monsieur Pontonnier demande à ce que soit envisagée une aire de jeu pour les enfants sur ce lotissement.
Monsieur le maire répond que ce projet pourra être envisagé dans les années à venir mais plutôt au travers d'un espace arboré ou de détente puisque nous avions mis l'accent sur le fait que notre espace de jeux et de loisirs devait se situer au niveau du plan d'eau.
Certains élus rappellent également que si nous multiplions les aires de jeux et de loisirs, cela engendrera des coûts importants de maintenance et des heures d'entretien supplémentaires pour les agents.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le CRACL présenté.

Scrutin ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) - Sarthe Habitat – Lotissement des Tanneries, comprenant l'échéancier réalisé au 31 décembre 2021.

DCM 2022 – 49 adoptée

---

006 – Autorisation donnée à monsieur le maire de recruter des agents contractuels à temps non complet pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur le temps méridien

---

Dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap, l'Éducation Nationale a mis en place des dispositions favorisant la qualité de ce service. Des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) sont affectés auprès d'un certain nombre de ces enfants et les dispositions réglementaires (issues notamment du décret n°2014-724 du 27 juin 2014 et circulaire n°2017-084 du 3 mai 2017) permettent aujourd'hui d'étendre leur action sur le temps de la pause méridienne.

Monsieur le maire présente la situation et expose la nécessité d'accompagner les élèves handicapés sur le temps du repas au restaurant scolaire.
Monsieur de Marnhac demande si sur ce temps c'est bien la commune qui supporte cette charge.
Monsieur le maire répond que « oui » et que cela ne représente pas une volumétrie importante puisque parfois c'est pour deux midi par semaine.
Monsieur de Marnhac demande la qualification de ces personnes.
Monsieur le maire et madame Guérin apporte des précisions et expliquent qu'il s'agit bien d'employer l'AESH qui suit l'enfant sur le temps scolaire.
Monsieur le maire expose que pour l'année scolaire à venir, cela représente potentiellement 2 personnes pour 2 élèves en CM2, soit environ 6h par semaine maximum.

Il est proposé de donner l'autorisation à Monsieur le maire de recruter des agents contractuels à temps non complet pour ces missions en fonction des nécessités (notifications AESH sur le temps méridien).

Scrutin ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le maire à recruter des agents contractuels sur le temps de la pause méridienne,
- **AUTORISE** le maire à mandater les dépenses en découlant,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DCM 2022 – 50 adoptée

---

007 – Désignation d'un délégué agent au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Pour rappel, le CNAS est une association chargée de délivrer des prestations d'action sociale en faveur des agents de la fonction publique territoriale avec des aides pour les événements de la vie (mariage/pacs, naissance, décès, déménagements...) et en faveur des enfants (aides rentrée scolaire, aides aux vacances...).

Conformément aux statuts du CNAS, le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent qui seront les représentants de celle-ci au sein des instances du CNAS.

Monsieur le maire expose que suite au départ vers une autre collectivité de l'agent délégué local auprès du CNAS par délibération numéro 2020-40 du 10 juillet 2020, il convient de procéder à la désignation d'un nouvel agent. Monsieur le maire explique brièvement en quoi consiste le CNAS.

Il est donc proposé à l'assemblée de désigner monsieur Julien Décuq.

Scrutin ordinaire

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité,**

- **DÉSIGNE** monsieur DÉCUQ Julien, délégué local agent après du CNAS.

DCM 2022 – 51 adoptée

---

008 – Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet.

Il s'agit d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non complet et ce conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984. La durée de cet emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 30 heures par semaine sera portée à 32,5 heures par semaine à compter du 01/08/2022.

Monsieur le maire explique que cet agent sera mis à disposition de la crèche associative.

Il est demandé à l'assemblée valider cette modification.

Scrutin ordinaire

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité,**

- **DECIDE** de porter, à compter du 01/08/2022, de 30 heures (temps de travail initial) à 32,5 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint d'animation territorial de 2ème classe,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DCM 2022 – 52 adoptée

---

009 – Choix du maître d'œuvre pour les travaux de l'accueil périscolaire, de la MAM (Maison Assistantes Maternelles) et des toilettes de l'école publique

---

Vu la nécessité de réaliser des travaux pour un accueil périscolaire, pour la réhabilitation d'une maison communale pour le projet de mise en place d'une MAM et de la réhabilitation des toilettes de l'école publique ; il est proposé de retenir un maitre d'œuvre.

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux les différentes consultations qui ont été réalisées depuis 18 mois concernant les 3 projets : nouveau bâtiment accueil périscolaire rue du professeur Louis Arnould, réhabilitation de la maison rue du professeur Louis Arnould en MAM (Maison Assistantes Maternelles) et de la réhabilitation des toilettes de l'école publique. Le montant moyen constaté de maîtrise d'œuvre varie entre 9 et 10% pour chacun des projets distincts (RCH, Camille Laude, Atelier Bleu d'Archi). Bien qu'il s'agisse de 3 projets distincts, le cabinet « Atelier Bleu d'Archi » propose d'appliquer un taux unique de 8,5% sur l'ensemble des 3 projets.

Afin de garantir la bonne utilisation des deniers publics en limitant les coûts, et de rester en dessous du seuil des 40k EUR HT pour la mission de maitrise d'œuvre, Monsieur le maire propose de faire le choix de cette offre pertinente.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire sur les différentes propositions étudiées, il est demandé aux conseillers municipaux d'acter ce choix de maître d'œuvre pour ces projets.

Scrutin ordinaire

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de retenir pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'un accueil périscolaire, de la maison communale destinée à une MAM et de la réhabilitation des toilettes de l'école publique, le cabinet d'architecture Atelier Bleu d'Archi,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à mandater les dépenses en découlant.

DCM 2022 – 53 adoptée

---

010 – Choix du prestataire pour l'achat de matériel pour le restaurant scolaire

---

Point ajourné, faute de n'avoir reçu tous les éléments de ce dossier.

Monsieur le maire explique qu'il manque des offres et que ce matériel ne sera absolument nécessaire que dans un an. Ce matériel est essentiellement prévu dans l'optique de pouvoir faire à manger sur place au restaurant scolaire. Cependant, il ne faut pas tarder car les délais de livraison sont parfois très longs (entre 6 mois et 1 an).
Madame Guérin propose de sourcer également la société Comptoir de Bretagne.
Monsieur le maire précise que selon les premières informations recueillies nous sommes sur un marché qui devrait être inférieur à 40 000,00 EUR HT.

DCM Ajournée

---

011 – Choix du prestataire installation de bornes de recharge pour voitures électriques (IRVE)

Vu l'avancer des deux projets de travaux pour l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques au sein de la commune (rue Alexandre Hérin et sur le parking de la gare), il est proposé au conseil municipal d'approuver les projets d'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (IRVE) et de sélectionner le ou les prestataires.

Monsieur le maire présente le projet au niveau de la gare puis le projet au niveau de la rue Alexandre Hérin.
Monsieur de Marnhac précise que c'est un sujet qui évolue rapidement.
Monsieur le maire énonce que trois sociétés ont été consultées et nous ont fait des propositions (Bouygues Énergies et Services, Oger Énergies et TSG - Tokheim Services France).
Monsieur le maire présente ces propositions.
Il est demandé quelques précisions sur les entreprises (lieu du siège social, ...)
Monsieur Pontonnier demande la différence entre une recharge à 22KVA et en 50KVA.

Monsieur le maire explique que cela a une incidence en termes de temps de charge mais surtout que cela dépend des capacités de la voiture.
Monsieur Guéranger précise que les bornes à la gare accueilleront des voitures à la demie ou la journée, cependant il nous faut des bornes à charge rapide pour attirer du flux au sein de notre commune et drainer de l'activité économique pour nos commerçants.
Monsieur le maire explique les différentes prises qui existent et souhaite pouvoir répondre à toutes les spécificités de tous les modèles de voitures électriques.
Monsieur le maire précise également les possibilités d'obtenir des primes « Ad'Venir » ainsi que les subtilités et l'évolution très rapide (presque tous les mois).
Monsieur Ramaugé demande des précisions sur le fonctionnement du mode de paiement de ces recharges.
Monsieur le maire explique que le mode de facturation peut dépendre du temps et/ou de la quantité d'énergie utilisée (en kWh), et que c'est la municipalité qui aura la main sur le choix et le montant de la facturation, qui nécessitera une délibération.

Considérant qu'il ressort de la consultation que les propositions faites par la société TSG - Tokheim Services France sont économiquement et qualitativement les plus avantageuses, il est proposé au conseil municipal d'approuver les projets d'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (IRVE) et de sélectionner le ou les prestataires.

Scrutin ordinaire
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **la majorité** des membres présents et représentés (pour : 15, contre : 0, abstention : 1),
- **APPROUVE** les projets d'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (IRVE),
- **DÉCIDE** de retenir la société TSG - Tokheim Services France pour 73 375,34 EUR HT (88 050,41 EUR TTC) pour le projet au niveau de la rue Alexandre Hérin et pour 14 850,13 EUR HT (17 820,16 EUR TTC) pour le projet au niveau du parking de la gare
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers et à mandater les dépenses en découlant,
- **AUTORISE** monsieur le maire à faire une demande d'aide financière via le programme Ad'Venir
- **PRÉCISE** que les crédits ont été prévus et sont disponibles au Budget Primitif 2022.

DCM 2022 – 54 adoptée

---

012 – Informations du maire et comptes-rendus des commissions

---

➡ **Finances / Citoyenneté – Monsieur de MARHNAC**

- CPIE : 1er juillet 2022 - Sortie nocturne à 20h30 autour de l'habitat des chauves-souris
  Le CPIE recherche des sites sur la commune (bâtiments communaux ou de particuliers)
- Crash du B17 au « Jacob »
  Monsieur de Marnhac a rencontré un descendant américain (cousin) du copilote du B17 qui s'est écrasé en janvier 1944, et monsieur Mourier a envoyé un mail à monsieur Émery pour lui indiquer que la municipalité avait évoqué le fait de commémorer l'accident.
  La personne rencontrée a demandé s'il y avait un monument pour rendre hommage.
  On pourrait imaginer une cérémonie le 4 janvier 2024 qui sera le 80ème anniversaire.
  Madame Delaporte précise qu'elle connait bien un 4ème témoin vivant de l'accident.

➡ Urbanisme / Environnement – Monsieur LEDUC

Monsieur Leduc fait un point sur l'ensemble des dossiers en cours :

- Comme demandé lors du dernier conseil municipal, le plan des parcelles acquises rue du 11 novembre par la commune est présenté aux membres du conseil municipal.
- Les allées du cimetière sont empierrées et la dernière couche sera réalisée prochainement.
- Le chemin rue du 11 novembre est terminé et suscite de très bons retours de la part des administrés (en particulier les marcheurs/promeneurs). Monsieur le maire précise que l'autorisation écrite d'utilisation d'une petite partie de parcelle (bande de 4m) de M. et Mme Papin a été formalisée et signée.
- Dans le même esprit que le chemin piétonnier de la rue du 11 novembre, la commission urbanisme / environnement suggère un aménagement piétonnier similaire route du Lude. Seule condition à la faisabilité d'un tel aménagement : déplacer le panneau d'entrée de la commune jusqu'au lieu-dit « le Jacob » (vu avec le service voirie du département).
- Au niveau de la rue de la Clergerie, il faudra prévoir des travaux, ce point sera évoqué dans la priorisation des travaux en commission voirie.
- Les travaux de réparation (SMABTP) aux Tanneries avancent progressivement. Il est exposé l'installation du chantier pour les semaines et mois à venir (fin du chantier de réparation fin septembre, et démarrage du chantier de la seconde tranche de logements sociaux Sarthe Habitat début septembre).

✓ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte-rendu de la commission.*

➡ CCAS / Cohésion Sociale - Madame DELAPORTE

- La cérémonie du 14 juillet

Madame Delaporte fait un rapide exposé de l'organisation de cette journée avec la présence de la musique de Saint-Germain d'Arcé.

✓ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte-rendu de la commission.*

➡ Travaux / Réserve Communale – Monsieur PONTONNIER

- Travaux

Monsieur Pontonnier expose l'avancée des différents travaux programmés et validés précédemment :

° Reprise des travaux de toiture au Crédit Mutuel.

° Semaine dernière, un état de l'éclairage public a été réalisé, afin de continuer la programmation de l'installation d'éclairage à Leds).

° A ce jour, pas de retour pour la pompe au niveau du plan d'eau au local du foot

° Une commission travaux sera programmée sur le mois de juillet

- Réserve communale : réunion le 29/06/2022 soir à la salle AFN.

Monsieur Pontonnier explique les actions et l'organisation de la réserve ces dernières semaines et pour les mois à venir :

° Formation de premier secours : 19 juillet à la Flèche.

° Mise en place d'une réunion avec Monsieur Leduc et les agents communaux pour évoquer le plan canicule. Il est acté que cela doit être aux élus de contacter les personnes vulnérables, que chaque élu aura une liste d'une dizaine de personnes à visiter/contacter en cas de déclenchement de ce plan.

- Maire : la consultation des entreprises devait se faire fin juin par le maître d'œuvre RCH pour les travaux de l'ancien restaurant « Chez Pedro », pas encore de retours à aujourd'hui, monsieur le maire va relancer le maître d'œuvre.

✓ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte-rendu de la commission.*

➡ **Voirie / STEP – Madame MARTINEAU**

- Voirie - Expérimentation sécurisation rue du 8 mai (faire baisser la vitesse)

Madame Martineau explique que les essais continuent et qu'un changement a été opéré vendredi dernier. Cet aménagement va rester un petit laps de temps même si cela ne semble pas encore idéal pour toutes et tous.

Monsieur Chaufour propose de mettre un feu à détection de vitesse.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation et qu'une solution sans présence d'un feu serait idéale.

Madame Martineau informe de la tenue d'une réunion de la commission voire jeudi 30/06/2022 à 18h30 en mairie pour évoquer le plan 2022 de la voirie.

- STEP (Station de Traitement des Eaux Polluées) :

Madame Martineau explique qu'au niveau de la station d'épuration quelques soucis ont été rencontrés ces derniers jours. Le préleveur de sortie changé en 2017 est à réparer et une vanne de pincement est défectueuse.

Monsieur de Marnhac demande s'il n'est pas préférable d'acheter un équipement neuf par rapport au préleveur.

Madame Martineau répond qu'il semble plus raisonnable d'envisager une réparation.

Madame Martineau informe de la réception et des retours faits de plusieurs courriers de l'agence de l'eau Loir Bretagne.

✓ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte-rendu de la commission.*

➡ **Animation territoire et Associations – Monsieur HENRY – Vidéo enregistrée et diffusée aux élus dans la salle du conseil car Monsieur Henry était excusé**

- 21/06/2022 : fête de la musique au niveau du plan d'eau.

Monsieur Henry dresse un bilan de la fête de la musique du 21 juin 2022. Cela s'est très bien passé. Le lieu a fait l'unanimité et le stationnement était plus aisé. Nous avons pu constater une très belle participation des administrés. Quelques points seront à améliorer l'année prochaine mais l'essentiel est d'avoir pu mettre en place une animation appréciée de toutes et tous.

- Fin juin et durant le mois de juillet : Formation d'animateurs et chantier international de jeunes bénévoles

Monsieur Henry explique la mise en œuvre de cet accueil sur notre commune et les divers temps de partage souhaités avec les élus et les administrés. Les élus et/ou administrés pourront notamment accueillir des jeunes, en binôme, un soir, chez eux à l'apéritif, pour favoriser le partage autours de nos cultures respectives.
Afin de faire connaître les formateurs et les jeunes bénévoles de Concordia, un pot de l'amitié sera organisé le samedi 09/07 sur le marché.

- Vie du marché

Monsieur Henry informe de la mise en place d'une animation en faveur du peuple Ukrainien ce samedi 02 juillet sur le marché. Cette animation sera réalisée en partenariat avec la Croix Rouge et monsieur Michel Papin.

- Festivités du 13/07/2022

Monsieur Henry présente l'organisation des festivités du 13 juillet 2022.
° Le repas champêtre sera géré par l'ACAR.
° Le feu d'artifice et la musique sont calés
° Le trajet de la retraite aux flambeaux a été revu pour être plus court. Cette retraite aux flambeaux sera accompagnée des majorettes du Lude et d'une troupe musicale de percussionnistes.
° L'animation d'après feu d'artifice est calée. En amont de la soirée, un complément d'animation de création d'une fresque géante (sur bâche) avec traces des mains (peinture 5 couleurs) + lot à gagner pour les participants (bons d'achats commerçants) est prévue.

- 19/07/2022 : cinéma extérieur

Monsieur Henry présente l'organisation de la soirée « cinéma en extérieur » avec la diffusion du film « Le Roi Lion ». Avant la diffusion du film (à 22h30), il sera organisé un pique-nique citoyen (chacun apporte à manger) avec un apéritif offert par la municipalité à partir de 19h30.

- Divers

Monsieur Henry informe qu'à partir du 05 juillet un foodtruck sera présent sur la place de l'église tous les mardis.

✓ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte-rendu de la commission.*

➡ **Vie scolaire – Madame HILDYARD (Excusée, retour effectué par monsieur Mourier)**

- Restaurant Scolaire :

Monsieur le maire expose quelques élements donnés par madame Hildyard, excusée en ce jour.
À la suite du courrier reçu de la société Restoria, un rendez-vous a été fixé le mardi 7 juin avec le prestataire.
Il nous était demandé une hausse de 8% sur la facturation des repas. Nous avons pu négocier à hauteur de 5%, ce qui reste acceptable.
Vendredi 1er juillet se déroulera le pique-nique de fin d'année avec les enfants, les enseignants et les élus.
Lundi 04 juillet, nous aurons un nouveau temps de travail avec la société Emprunte culinaire.

✓ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ensemble des points proposés dans le cadre du compte-rendu de la commission.*

➡ **Lecture de cartes et courriers de remerciements**

013 – Questions diverses

- Maisons fleuries :

  Monsieur Leduc informe que le passage de la commission aura lieu le 07 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Fin de séance : 22h16

Le secrétaire de séance,
Madame Élodie Gaucher-Loiseau

Le maire,
Monsieur Nicolas MOURIER

MAIRIE D'AUBIGNÉ-RACAN (72800)

MAIRIE D'AUBIGNÉ-RACAN (72800)

le Maire,
Nicolas
MOURIER